



LE POINT SUR...

ACTIVITÉ DU CENTRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE POUR LA RAGE POUR L'ANNÉE 1985

(P' Pierre Sureau et D' Pierre Rollin)

DIAGNOSTIC DE LA RAGE SUR DES PRÉLÈVEMENTS ANIMAUX

Le diagnostic de la rage est effectué en France dans 5 laboratoires : deux dépendent du ministère de l'Agriculture et sont chargés d'effectuer le diagnostic sur des animaux n'ayant pas entraîné de contamination humaine (le Laboratoire central de recherches vétérinaires à Maisons-Alfort pour la région parisienne, et le Centre national de recherche sur la rage et la pathologie des animaux sauvages à Malzéville pour le reste de la France) et 3 laboratoires qui dépendent du ministère de la Santé pour les animaux ayant pu provoquer une contamination humaine. Ces derniers laboratoires sont situés à l'Institut Pasteur de Lyon (chargé des départements du sud-est de la France), à la Faculté de médecine de Strasbourg (pour les départements du Haut et du Bas-Rhin) et le Centre national de référence pour la rage situé à l'Institut Pasteur de Paris (pour le reste des départements français).

Les directeurs départementaux des Services vétérinaires sont seuls habilités à expédier un envoi pour diagnostic dans un des centres sus-cités. Les techniques utilisées dans tous ces centres sont les mêmes et sont bien standardisées : immunofluorescence directe, confirmation par isolement sur souriceaux nouveaux-nés ou sur cellules, parfois histologie.

En 1985, le Centre national de référence a reçu 3 836 prélèvements animaux en provenance de France pour diagnostic de rage. Le tableau 1 et donne les résultats par départements et par espèce en fonction du résultat des examens. Il faut distinguer deux situations complètement différentes : les départements où la rage est endémique et ceux qui sont indemnes de rage.

Dans les départements touchés par l'enzootie rabique (tabl. 2) seuls 6,5 % des animaux domestiques envoyés pour suspicion de rage se sont avérés être positifs et les personnes contaminées dans chaque cas ont subi un traitement antirabique. Le pourcentage d'animaux sauvages positifs est plus important (29,4 %). Ce dernier chiffre est lié au fait que les animaux sauvages malades ont plus tendance à se rapprocher de l'homme. Les résultats négatifs à la fois chez les animaux domestiques et sauvages ont une grande importance car chaque fois la preuve, obtenue au laboratoire, de l'absence de rage chez l'animal a pu éviter ou faire stopper un traitement chez les sujets contacts qui sans cela auraient sûrement reçu une vaccination ou une sérovacination. Dans les départements non infectés, aucun animal, domestique ou sauvage, n'a été trouvé positif (1 111 animaux domestiques, 188 sauvages).

Le nombre d'examens effectués est un bon reflet de la vigilance des vétérinaires et des services vétérinaires départementaux. Cette vigilance doit être maintenue car elle seule pourrait permettre de mettre en évidence des cas erratiques.

Outre les diagnostics portés sur des prélèvements animaux, le Centre de référence a reçu quelques prélèvements humains suspects d'encéphalite rabique qui se sont tous avérés être négatifs.

ÉPIDÉMIOLOGIE

Surveillance épidémiologique de la prophylaxie de la rage humaine

Pour la quatrième année consécutive, le Centre national de référence a centralisé les données épidémiologiques concernant la prophylaxie de la rage humaine en France. 56 centres antirabiques ou antennes de centres participent à cette surveillance en envoyant les formulaires complétés. Les résultats sont édités sous forme d'un bulletin épidémiologique semestriel. Ce dernier est diffusé à tous les centres antirabiques, les directeurs départementaux des Affaires sanitaires et sociales, les directeurs départementaux des Services vétérinaires, les écoles vétérinaires ainsi que tous les services concernés par le problème de la rage ou en faisant la demande. De plus chaque centre antirabique reçoit avec le bulletin national, ses propres données avec la même présentation pour permettre des comparaisons.

Surveillance épidémiologique en région parisienne en 1984-1985

Poursuivant sa progression vers l'ouest, l'épidémie de rage vulpine a atteint la région parisienne en 1984. Des cas de rage ont été signalés dès le mois de janvier dans le département de Seine-et-Marne (77), en juin dans le département du Val-d'Oise (95) et en août dans le département de la Seine-Saint-Denis (93). Ceci a eu d'immédiates conséquences sur la fréquence des expositions au risque de contamination (et par conséquent sur le nombre de consultations et de vaccinations).

Pour disposer d'une évaluation précise de ce risque et des indications de traitement, l'évolution de la situation épidémiologique dans les départements nouvellement atteints a été suivie de près. Ceci a été fait en liaison étroite avec d'une part le Laboratoire central de recherches vétérinaires (L.C.R.V. Maisons Alfort) et le Centre national d'études sur la rage (C.N.E.R. Malzéville-Nancy) et d'autre part les directions départementales des

Services vétérinaires (D.S.V.) des départements concernés (77, 95 et 93).

Ces informations ont été quotidiennement transmises au Centre de traitement antirabique ; elles ont également permis de répondre sur des bases solides et précises aux nombreuses demandes téléphoniques de renseignements émanant des personnes mordues, des médecins praticiens, des vétérinaires praticiens et des diverses autorités des départements infectés.

Elles ont d'autre part été diffusées auprès du public au travers d'entretiens accordés par le Centre national de référence à de nombreux journalistes de la presse régionale ou nationale, de plusieurs interventions sur des chaînes de radio et de participations à des émissions télévisées.

Département de Seine-et-Marne

En 1982 et 1983, le département de Seine-et-Marne était pratiquement indemne de rage ; pour chacune de ces deux années un seul renard avait été diagnostiqué enragé, dans la région de Provins, au sud-est du département, dans une région voisine des départements de la Marne et de l'Aube.

L'apparition de cas de rage animale à partir du mois de janvier 1984 dans le nord du département a donc constitué un événement nouveau et inattendu. Le développement de cette poussée épidéotique a été rapide et important.

7 communes sont infectées en janvier, toutes situées en bordure du département de l'Oise, infecté depuis de nombreuses années. Deux foyers séparés sont observés : l'un à l'est (Crouy-sur-Ourcq, Colomb-en-Valois, Ocquerre), l'autre à l'ouest (Dammartin-en-Goële, Thieux, Nantouillet et Mitry-Mory). 7 nouvelles communes sont touchées en février, dont 5 dans le foyer ouest en progression vers le sud (Montgeron-en-Goële, Juilly, Vinantes, Le Plessis-aux-Bois, Compans). En mars 9 nouvelles communes sont atteintes dont 4 dans le foyer ouest et 5 dans le foyer est où la rive droite de la Marne est atteinte à La Ferté-sous-Jouarre. Pour ce premier trimestre, 45 animaux sont reconnus enragés au laboratoire sur 71 examinés (63 % de positivité).

5 nouvelles communes sont infectées en avril, 6 en mai et 2 en juin ; les deux foyers est et ouest confluent et toute la partie du département située au nord de la Marne est contaminée. L'épidémie déborde vers l'ouest dans la partie limitrophe du Val-d'Oise dès le mois de juin. La rive droite de la Marne est atteinte près de Meaux à Trilbordou. Au cours de ce second trimestre, 32 animaux sont reconnus enragés au laboratoire sur 51 examinés (63 % de positivité).

Tableau 1

Résultats des examens effectués au Centre national de référence
sur des animaux ayant entraîné une suspicion de contamination humaine (examens positifs sur total)

	Chien	Chat	Bovin	Ovin	Caprin	Équin	Divers domestiques (1)	Renard	Blaireau	Fouine	Martre	Chevreuil	Cerf	Divers sauvages (2)
Aisne	1/44	4/96	0/26	3/17	—	0/2	0/2	3/10	—	0/1	—	0/23	—	0/8
Allier	0/7	0/3	0/1	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—	0/5
Alpes-Maritimes	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ardennes	0/9	5/32	7/34	2/12	1/1	2/6	0/2	2/2	—	—	—	0/1	—	0/5
Ariège	—	0/1	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/1
Aube	1/17	1/37	0/8	0/3	0/1	0/2	0/2	2/9	—	0/4	0/2	0/5	—	0/4
Aude	0/7	0/5	—	—	—	—	0/1	0/1	—	—	—	—	—	0/2
Aveyron	0/5	0/4	—	—	—	—	—	0/4	—	—	—	—	—	—
Bouches-du-Rhône	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Calvados	0/16	0/8	—	—	—	—	0/2	0/3	—	—	—	—	—	0/1
Cantal	0/3	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charente	0/4	0/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charente-Maritime	0/8	0/5	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—
Cher	0/15	0/9	—	—	—	0/1	—	0/15	0/1	0/2	0/1	—	—	0/3
Corrèze	0/2	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Corse	0/4	0/1	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/1
Côte-d'Or	1/6	4/29	0/2	0/1	—	—	0/1	—	—	—	0/1	—	—	0/4
Côtes-du-Nord	0/5	0/7	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Creuse	0/2	0/2	—	—	—	—	—	0/1	—	—	0/1	—	—	—
Dordogne	0/7	0/8	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/3
Doubs	1/44	6/142	2/50	3/37	1/3	1/4	0/1	29/39	1/1	2/5	0/1	0/8	—	0/18
Eure	0/11	0/12	—	—	—	—	—	0/2	—	—	—	—	—	0/3
Eure-et-Loir	0/8	0/9	0/1	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/1
Finistère	0/22	0/7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/1
Gard	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Haute-Garonne	0/10	0/11	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/1
Gers	0/3	0/4	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/1
Gironde	0/18	0/18	0/1	—	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	0/5
Ille-et-Vilaine	0/4	0/6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Indre	0/4	0/2	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/2
Indre-et-Loire	0/13	0/1	0/1	—	—	—	—	0/2	—	0/1	—	—	—	0/1
Isère	0/1	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	0/5	—	—
Jura	0/1	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/1
Landes	0/10	0/3	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—
Loir-et-Cher	0/11	0/13	0/2	—	—	—	0/1	0/2	—	—	—	—	—	0/1
Loire-Atlantique	0/26	0/21	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—
Loiret	0/21	0/11	0/1	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—	0/7
Lot	0/5	0/2	0/1	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/1
Lot-et-Garonne	0/9	0/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/1
Lozère	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maine-et-Loire	0/6	0/3	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—	0/3
Manche	0/5	0/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/2
Marne	0/20	3/44	0/9	2/6	0/1	1/2	0/1	7/12	—	0/1	—	1/7	—	0/4
Haute-Marne	0/4	0/8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/4
Mayenne	0/6	0/4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/1
Meurthe-et-Moselle	1/18	6/44	3/7	0/2	0/1	1/1	—	—	—	—	—	—	—	0/5
Meuse	1/29	5/56	13/62	2/18	0/5	0/5	0/2	30/37	—	1/3	—	0/11	—	0/6
Morbihan	0/6	0/4	0/1	—	—	—	—	0/2	—	—	—	—	—	—
Moselle	2/33	5/97	5/41	5/14	2/3	0/1	0/2	8/20	—	0/3	0/1	0/4	0/2	0/20
Nièvre	1/10	0/12	1/3	0/2	—	0/1	—	2/9	0/1	0/2	0/1	0/1	—	0/2
Nord	0/9	0/13	0/11	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	0/2
Oise	3/32	3/63	1/2	0/2	0/1	0/1	0/4	3/6	—	1/2	—	0/3	1/2	1/14
Orne	0/4	0/5	0/1	—	—	0/1	0/1	0/2	—	—	—	—	—	—
Pas-de-Calais	0/16	0/6	0/1	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/1
Pyrénées-Atlantiques	0/23	0/9	0/1	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/2
Hautes-Pyrénées	0/4	0/2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pyrénées-Orientales	0/5	0/4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bas-Rhin	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Haut-Rhin	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rhône	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Haute-Saône	0/23	1/65	0/53	1/39	0/7	0/4	0/5	3/7	0/1	0/10	—	0/10	—	0/7
Saône-et-Loire	0/1	0/1	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sarthe	0/8	0/3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Haute-Savoie	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paris	0/12	0/43	—	—	—	—	0/3	—	—	—	—	0/1	—	0/1
Seine-Maritime	0/31	0/32	0/4	—	—	—	—	0/3	—	—	—	—	—	0/7
Seine-et-Marne	1/73	1/110	0/4	1/6	1/1	1/1	0/4	35/57	—	2/4	—	0/2	—	0/9
Yvelines	0/22	0/42	0/1	0/2	0/1	—	0/1	0/22	0/1	0/1	—	0/1	—	0/6
Deux-Sèvres	0/16	0/4	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—
Somme	0/11	0/12	—	—	—	—	—	0/6	—	0/1	—	0/1	—	0/3
Tarn	0/7	0/3	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—
Tarn-et-Garonne	0/5	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Var	0/14	0/24	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—	0/5
Vendée	0/14	0/2	—	—	—	—	—	0/1	—	0/1	—	—	—	—
Vienne	0/16	0/4	—	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	0/1
Haute-Vienne	0/3	0/3	0/1	—	—	—	—	0/1	—	—	—	—	—	—
Vosges	—	0/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Yonne	0/20	0/23	0/7	0/4	—	1/4	0/1	2/12	—	0/1	—	0/3	—	0/10
Territoire de Belfort	0/5	0/19	0/5	0/5	0/1	2/2	—	5/8	0/1	0/1	0/2	0/1	—	0/4
Essonne	0/15	0/11	—	—	—	—	—	—	—	—	0/1	—	—	0/6
Hauts-de-Seine	0/20	0/36	—	—	—	—	0/1	0/3	—	—	—	—	—	0/1
Seine-Saint-Denis	0/21	1/67	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0/3
Val-de-Marne	0/30	0/38	—	—	—	—	—	0/2	—	0/1	—	—	—	0/1
Val-d'Oise	1/37	8/86	—	—	—	—	—	5/7	—	1/2	—	—	—	0/6
Positifs	14	53	31	19	5	9	0	136	1	8	0	1	1	0
Total	1 012	1 527	348	172	27	38	43	319	6	51	9	87	4	216
% positifs	1,4	3,5	8,9	11	18,5	23,7	0	42,6	16,7	15,7	0	1,1	25	0

(1) Autres animaux domestiques ou sauvages en captivité tous négatifs : 2 cobayes, 1 cochon d'Inde, 2 furets, 8 hamsters, 24 lapins, 1 porc, 4 singes, 1 zèbre.

(2) Autres animaux sauvages tous négatifs : 10 belettes, 1 chamois, 3 daims, 55 écureuils, 10 hérissons, 1 lapin, 1 lèvrier, 3 lièvres, 5 loirs, 4 mulots, 1 musaraigne, 2 oiseaux, 8 putois, 2 ragondins, 65 rats, 1 rat musqué, 8 sangliers, 28 souris, 2 taupe.

Au cours du second semestre de 1984, 22 nouvelles communes sont touchées, y compris des communes limitrophes du département de Seine-Saint-Denis où les premiers cas sont déclarés en août. La Marne est franchie au sud de Meaux à Chalifert et à Isles-les-Villenois et au sud de La Ferté-sous-Jouarre avec un cas à Orly-sur-Morin. Au cours de ce semestre 90 animaux sont reconnus enragés au laboratoire sur 170 examinés (53 % de positivité).

Le premier semestre de l'année 1985 est relativement calme : 8 nouvelles communes seulement sont atteintes, toutes situées le long de la Marne sauf une extension vers le sud à Ferrière, prélude à l'extension de l'épidémie au sud de la Marne. Au cours de ce semestre, 33 animaux seulement sont reconnus enragés sur 126 examinés (26 % seulement de positivité).

L'extension de l'épidémie dans la région située au sud de la Marne va se confirmer au cours du second semestre de 1985, surtout à partir du mois de septembre : 10 nouvelles communes sont touchées en septembre, 6 en octobre, 5 en novembre et 10 en décembre. Toute la Brie est infectée. L'épidémie s'étend vers l'est dans la région située entre Rozay-en-Brie et Coulommiers (Mauperthuis, Saints, Voisins) et vers l'ouest dans les communes limitrophes du département du Val-de-Marne : Roissy-en-Brie, Pontault-Combault, Ozier-la-Ferrière, Lésigny, Ferolles-Attigny, Chevry-Cossigny, Servon). Les premiers cas de rage seront d'ailleurs signalés dans cette partie du Val-de-Marne (94) dès le début de janvier 1986; la région voisine du département de l'Essonne (91) est également menacée.

Au total, pour les deux années 1984 et 1985, le nombre d'animaux reconnus enragés au laboratoire aura été de 271 sur 628 examinés (43 % de positivité). Il s'agit essentiellement d'animaux sauvages (96 % des positifs), surtout des renards, mais parfois des martres ou des fouines qui ont été à l'origine d'un certain nombre de contaminations humaines; mais aussi de 11 animaux domestiques dont 2 chiens, 2 chats, 2 chevaux, 2 bovins, 2 ovins et 1 chèvre pour chacun desquels le nombre de personnes contaminées a été important.

Département de la Seine-Saint-Denis

Ce département de la proche banlieue est de Paris n'avait jamais auparavant été atteint par la rage. L'extension de l'épidémie dans le nord-ouest du département de la Seine-et-Marne au mois d'août 1984 à des communes limitrophes du 93 comme Villeparisis, Le Pin, Brou-sur-Chanteraine faisait craindre l'invasion du département de Seine-Saint-Denis. C'est ce qui s'est produit : du mois d'août au mois de décembre 1984, 10 communes ont été touchées dans la partie nord-est du département au sud de l'aéroport de Roissy depuis Tremblay-lès-Gonesse, au nord, jusqu'à Gagny au sud avec des foyers importants dans les communes de Vaujours, Coubron et Monfermeil, autour du parc forestier de Bondy, et une extension vers l'ouest jusqu'à Aulnay-sous-Bois. Au cours des 5 derniers mois de 1984, 50 animaux ont été confirmés enragés au laboratoire sur 93 examinés (54 % de positivité).

La situation ne changera guère, géographiquement, au cours de l'année 1985 où on notera une extension de la zone infectée jusqu'à Rosny-sous-Bois (à 4 km du bois de Vincennes) en mars 1985 et l'atteinte de 2 communes au nord-ouest du département au voisinage du foyer de la forêt de Montmorency dans le 95 : Villetteaneuse en octobre et Pierrefitte-sur-Seine en novembre.

Pour l'année 1985, 25 animaux seulement seront confirmés enragés sur 120 examinés (21 % de positivité), en quasi-totalité des renards mais aussi 3 animaux domestiques, tous à Livry-Gargan : 1 cheval et 2 chats.

Département du Val-d'Oise

Le département du Val-d'Oise (95) avait été infecté de rage en 1977 (21 cas) et 1978 (3 cas), dans sa partie nord limitrophe du département de l'Oise. Aucun cas par contre n'avait été enregistré au cours des cinq années suivantes de 1979 à 1983 inclus.

L'extension de l'épidémie dans la partie nord-ouest du département de Seine-et-Marne au cours du premier semestre 1984 avec l'atteinte de communes limitrophes du 95 pouvait laisser

prévoir dès cette époque l'invasion du Val-d'Oise. Effectivement les premiers cas sont signalés en juin 1984 dans 2 communes limitrophes du 77 : Chennevières-les-Louvres et Epiais-les-Louvres : 3 animaux reconnus enragés au laboratoire sur 10 examinés.

Au cours du second semestre de 1984, 18 nouvelles communes sont infectées, la plupart dans la partie est du département proche du 77, dans toute la région autour de l'aéroport de Roissy, mais aussi dans 2 communes, qui indiquent d'emblée une inquiétante extension vers l'ouest : Eaubonne au sud de la forêt de Montmorency et plus au nord à Presles près de la rive gauche de l'Oise. Au cours de ce semestre, 67 animaux seront reconnus enragés au laboratoire sur 120 examinés (56 % de positifs).

Pendant le premier semestre de 1985, l'épidémie atteint 19 nouvelles communes dont les plus importantes agglomérations de Gonesse et Sarcelles, mais aussi de nombreuses communes autour de la forêt de Montmorency (Montmorency, Deuil-la-Barre, Grosley, Saint-Brice, Montlignon, Domont) et plus au nord des communes proches de la rive gauche de l'Oise : Asnières-sur-Oise, Saint-Martin-du-Tertre. Pendant ce semestre, 70 animaux sont reconnus enragés au laboratoire sur 129 examinés (54 % de positivité).

L'extension de l'épidémie se poursuit intensément durant le second semestre de 1985 au cours duquel 29 nouvelles communes sont infectées, notamment toutes les communes autour de la forêt de Montmorency jusqu'à Taverny à l'ouest, Sannois et Argenteuil au sud et tout le long de la rive gauche de l'Oise depuis Bernes-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise au nord jusqu'à Méry-sur-Oise au sud en passant par Beaumont-sur-Oise, L'Isle-Adam et Mérilé.

La barrière naturelle que l'Oise a constitué pendant plusieurs mois sera bientôt franchie et le premier cas sera signalé sur la rive droite de l'Oise en janvier 1986 à Persan, laissant craindre pour 1986 une extension vers l'ouest du département. Au cours du second semestre de 1985, le nombre d'animaux reconnus enragés au laboratoire atteindra 164 sur 220 examinés (soit un pourcentage exceptionnel de 75 % de positivité).

Au total, de juin 1984 à décembre 1985, ce sont 304 animaux qui seront reconnus enragés dans le département du Val-d'Oise; en majorité (95 %) des renards mais aussi 16 animaux domestiques dont 5 chiens, 8 chats, 1 cheval, 1 bovin et 1 chèvre, pour lesquels les contaminations humaines ont été nombreuses.

Tableau 2
Résultats obtenus sur des animaux provenant de départements infectés

Départements	Animaux domestiques			Animaux sauvages		
	Reçus	Positifs	%	Reçus	Positifs	%
Aisne	187	8	4,3	42	3	7,1
Ardennes	96	17	8,7	8	2	25
Aube	70	2	2,8	24	2	8,3
Côte-d'or	39	5	12,8	5	0	0
Doubs	281	14	5	72	32	44,4
Marne	83	6	7,2	24	8	33,3
Haute-Marne	12	0	0	5	1	20
Meurthe-et-Moselle	73	11	1,4	5	0	0
Meuse	177	21	11,9	57	31	54,4
Moselle	191	19	10	50	8	16
Nièvre	28	2	7,1	16	2	12,5
Oise	105	7	6,7	27	6	22,2
Haute-Saône	196	2	1	35	3	8,6
Seine-et-Marne	199	5	2,5	72	37	51,4
Yonne	59	1	1,7	26	2	7,7
Territoire de Belfort	37	2	5,4	17	5	29,4
Seine-Saint-Denis	88	1	1,1	3	0	0
Val-d'Oise	123	9	7,3	15	6	40
Total	2 014	132	6,5	503	148	29,4

Cas déclarés pour certaines maladies transmissibles

Semaine du 10 au 16 février 1986

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	POPULATION EN 1982	Typhoides et paratyphoides	Shigellose	Méningite à méningocques	Brucellose	Tétanos	Tuberculose	Toxi-infection alimentaire collective	RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	POPULATION EN 1982	Typhoides et paratyphoides	Shigellose	Méningite à méningocques	Brucellose	Tétanos	Tuberculose	Toxi-infection alimentaire collective
ALSACE	67 - Rhin (Bas-)	915 676								LIMOUSIN	19 - Corrèze	241 448							
	68 - Rhin (Haut-)	650 372						5			23 - Creuse	139 968							5
	Total	1 566 048						5			87 - Vienne (Haute-)	355 737		1					
AQUITAINE	24 - Dordogne	377 356						2		LORRAINE	Total	737 153		1					5
	33 - Gironde	1 127 546		1				3			54 - Meurt.-et-Mos.	716 846	1				1		
	40 - Landes	297 424						2			55 - Meuse	200 101							
	47 - Lot-et-Garonne	298 522									57 - Moselle	1 007 189		1					
	64 - Pyrénées-Atlan.	555 670			1						88 - Vosges	395 769							
	Total	2 656 518		1	1			7			Total	2 319 905	1	1	1				
AUVERGNE	03 - Allier	369 580								MIDI - PYRÉNÉES	09 - Ariège	136 443							
	15 - Cantal	162 838						1			12 - Aveyron	278 654							
	43 - Loire (Haute-)	205 895						1			31 - Garonne (Hte-)	824 501							1
	63 - Puy-de-Dôme	594 365		1							32 - Gers	174 154		1					2
	Total	1 332 678		1				2			46 - Lot	154 533							
BOURGOGNE	21 - Côte-d'Or	473 548		1				2		NORD - PAS-DE-CALAIS	65 - Pyrénées (Htes-)	227 922							
	58 - Nièvre	239 635									81 - Tarn	339 345							
	71 - Saône-et-Loire	571 852									82 - Tarn-et-Gar.	190 485							
	88 - Yonne	311 019									Total	2 326 037		1					3
	Total	1 596 054		1				2			59 - Nord	2 520 526		1					11
BRETAGNE	22 - Côtes-du-Nord	538 869								NORD - PAS-DE-CALAIS	62 - Pas-de-Calais	1 412 413		1					13
	29 - Finistère	828 364	1					3			Total	3 932 939		2					24
	35 - Ille-et-Vilaine	749 764						3			14 - Calvados	589 559							7
	56 - Morbihan	590 889						2			50 - Manche	465 948		2					1
	Total	2 707 886	1					8			61 - Orne	295 472							8
CENTRE	18 - Cher	320 174						1		NORMANDIE (HAUTE-)	Total	1 350 979		2					
	28 - Eure-et-Loir	362 813	1					3			27 - Eure	462 323							4
	36 - Indre	243 191									76 - Seine-Maritime	1 193 039							6
	37 - Indre-et-Loire	506 097	1					1			Total	1 655 362							10
	41 - Loir-et-Cher	296 220						2			44 - Loire-Atlant.	995 498							3
CHAMPAGNE - ARDENNE	45 - Loiret	535 669						3		PAYS DE LA LOIRE	49 - Maine-et-Loire	675 321							5
	Total	2 264 164	2					10			53 - Mayenne	271 784							
	08 - Ardennes	332 338									72 - Sarthe	504 768							
	10 - Aube	289 300						4			85 - Vendée	483 027							1
	51 - Marne	543 627									Total	2 930 398							9
CORSE	52 - Marne (Haute-)	210 670						1		PICARDIE	02 - Aisne	533 970							
	Total	1 345 935						5			60 - Oise	661 781							
	2 B - Corse (Haute-)	131 574						1			80 - Somme	544 570	1	1					2
FRANCHE-COMTÉ	2 A - Corse-du-Sud	108 604									Total	1 740 321	1	1					
	Total	240 178						1		POITOU - CHARENTES	16 - Charente	340 770							
ÎLE-DE-FRANCE	25 - Doubs	477 163									17 - Charente-Mar.	513 220							2
	39 - Jura	242 925									79 - Sèvres (Deux-)	342 812							3
	70 - Saône (Haute-)	231 962									86 - Vienne	371 428							5
	90 - Terr. de Belfort	131 999									Total	1 568 230							
	Total	1 084 049								PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	04 - Alpes-Hte-Prov.	119 068							
LANGUEDOC - ROUSSILLON	75 - Paris (Ville)	2 176 243									05 - Alpes (Hautes-)	105 070							
	77 - Seine-et-Marne	886 918						4			06 - Alpes-Marit.	881 198							
	78 - Yvelines	1 196 111									13 - B.-du-Rhône	1 724 199							3
	91 - Essonne	988 306									83 - Var	708 331							2
	92 - Hauts-de-Seine	1 387 039									84 - Vaucluse	427 343							
	93 - Seine-St-Denis	1 324 301	1								Total	3 965 209		3					2
	94 - Val-de-Marne	1 193 655								RHÔNE - ALPES	01 - Ain	418 518							1
	95 - Val-d'Oise	920 587	1					4			07 - Ardèche	267 970							
	Total	10 073 160	2					21			26 - Drôme	389 781							1
	11 - Aude	280 686									38 - Isère	936 771	1	1					
	30 - Gard	530 478									42 - Loire	739 521							
FRANCE OUTRE-MER	34 - Hérault	706 499		2				1		TOTAL DE LA SEMAINE	69 - Rhône	1 445 208							
	48 - Lozère	74 294									73 - Savoie	323 675							
	66 - Pyrénées-Orient.	334 557									74 - Savoie (Haute-)	494 505							
	Total	1 926 514		2				6			Total	5 015 947	1	2	1				2
	971 - Guadeloupe										6	18	5					137	
FRANCE OUTRE-MER	972 - Guyane									FRANCE MÉTROPOLITAINE	8 premières semaines de 1986	54	10	152	29	10	1 369	7	
	973 - Martinique										8 premières semaines de 1985	53	17	163	27	13	1 641	5	
	974 - Réunion																		

Responsable de la publication : Dr Elisabeth BOUDET
 Rédaction : Drs Christine JESTIN, Jean PERRIN, Jean-Baptiste BRUNET
 Administration : M. André CHAUVIN
 Conception : BERNARD RIGAUD-CONSEIL, 64000 Pau

Direction générale de la Santé
 Sous-direction de la Prévention générale et de l'Environnement
 Bureau 1 C : 1, place Fontenoy, 75700 Paris - Tél. : (1) 45 67 55 44
 N° CPP : en cours

Pour recevoir un abonnement, il suffit de s'adresser à la rédaction